

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 24 mai 2012

n° 8

page 1/2

Rapporteur : Madame Laurence RABUSSIÉ

OBJET : Adhésion à l'Association Prom'Haies

L'Association Prom'Haies est une association loi 1901, créée en 1989. Elle a pour objectif de promouvoir la haie et l'arbre hors-forêt en Poitou-Charentes. L'association regroupe des usagers mais également des gestionnaires, constituant le Conseil d'Administration.

Le programme d'actions de Prom'haies se décline en 6 grands objectifs :

- Assurer l'assistance technique pour la plantation, l'entretien et la gestion des haies et des arbres hors forêt,*
- Sensibiliser, promouvoir la haie et l'arbre dans les paysages ruraux,*
- Développer des méthodologies et des outils innovants concernant l'arbre dans le paysage,*
- Expérimenter pour produire des références techniques régionales et diffuser les résultats,*
- Renforcer le réseau régional et extra-régional des acteurs de la haie et de l'arbre hors forêt,*
- Améliorer l'efficacité des démarches participatives auprès des habitants, en partenariat avec les collectivités.*

L'association Prom'Haies réalise également des animations auprès du grand public sur la gestion du patrimoine arboré sur le territoire de Châtellerault, en particulier lors de la manifestation « Scènes de nature » organisé par la ville dans le cadre de la Fête nationale de la Nature.

Adhérer à l'association permettra un partage des connaissances, un échange d'expériences et l'accès à un réseau d'experts sur la thématique « Haie et Arbre hors-forêt ». Cette adhésion permettra également de recevoir le bulletin d'informations annuel ainsi que le bulletin de liaison mensuel, et le prêt gratuit d'expositions.

* * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 24 mai 2012

n° 8

page 2/2

CONSIDERANT l'engagement de la collectivité vis-à-vis de la préservation de la qualité du cadre de vie des habitants,

CONSIDERANT l'importance pour la collectivité, de la gestion de son patrimoine arboré composé entre autres d'environ 1 000 arbres d'alignement,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association Prom'Haies et d'approuver ses objectifs;
- de verser la cotisation annuelle pour l'adhésion à cette association, soit à titre indicatif pour l'année 2012, la somme de 100 €.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

Les dépenses seront imputées au 823/6182/3200.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3949
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM